

N° 1



// MAI 2018 // La lettre de la fusion Laval Agglomération et Pays de Loiron

TERRITOIRE // PAYS DE LOIRON LAVAL AGGLOMÉRATION



François ZOCCHETTO
PRÉSIDENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION



Claude LE FEUVRE
PRÉSIDENT DU PAYS DE LOIRON

Un nouveau TERRITOIRE À VIVRE

Territoire, est le nom que nous avons choisi pour nommer cette lettre d'information destinée aux élus et aux agents des services intercommunaux et municipaux de Laval Agglomération et du Pays de Loiron. Cette publication, entièrement dédiée à la fusion de ces deux collectivités, va vous permettre de suivre l'avancée de ce projet majeur pour l'avenir de notre territoire. C'est bien de notre avenir qu'il s'agit et pour lequel nous devons faire les choix les plus judicieux.

En effet, que ce soit sur le plan de l'harmonisation de nos politiques publiques respectives, du choix de nouvelles compétences, les statuts ou encore le nom du futur EPCI, nous travaillons tous activement et les réunions entre élus communautaires, élus municipaux et responsables des services s'enchaînent à un rythme soutenu. Le chantier de la fusion est effectivement important, car il engage notre territoire et les communes sur un projet partagé de long terme.

Une fusion est un processus long, qui nécessite une bonne connaissance mutuelle. C'est pourquoi nous avons conçu cette première lettre comme une présentation synthétique de ce que sont nos collectivités actuelles, mais aussi pour vous communiquer, en toute transparence, la méthodologie qui nous permettra de mener à bien ce rassemblement.

» Une histoire commune à écrire.

Cette histoire commune à écrire trouvera sa première expression au travers d'un « Projet de territoire », véritable feuille de route pour bâtir une intercommunalité de projet et de sens, que mérite largement notre territoire tant ses potentialités sont multiples et porteuses pour son attractivité.

Là encore, c'est bien de territoire qu'il s'agit. Notre future intercommunalité doit exister pour tous et partout, afin de construire son avenir pour et avec les habitants. Afin de favoriser l'implication et l'information de chacun, des réunions publiques seront organisées à partir du mois de septembre.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une bonne lecture.

LAVAL AGGLO,
attractive et entreprenante

LE PAYS DE LOIRON,
dynamique et solidaire

LA MÉTHODOLOGIE
des groupes de travail

//
INTER
CO

20
communes

100 000
habitants

433 km²
de superficie

66
conseillers
communautaires

106,6 M€
de budget en 2018



© DR L'AGGLOMÉRATION

LAVAL AGGLO

attractive et entreprenante

Améliorer la vie de près de 100 000 habitants et faciliter le développement de plus de 2 680 entreprises sont les priorités de Laval Agglomération. Entre vitalité économique, pôle d'enseignement supérieur, plate-forme de la réalité virtuelle, qualité de vie, services à la population, tourisme, la collectivité dispose de nombreux atouts.

// HISTORIQUE

1963

Création du District urbain de Laval.

1993

Création de la Communauté de communes du Pays de Laval.

1994

Montfleurs devient la 20^{ème} commune de la Communauté de communes du Pays de Laval.

2001

La Communauté d'Agglomération de Laval succède à la Communauté de communes du Pays de Laval.

2002

La collectivité prend le nom de Laval Agglomération.

2014

L'hôtel communautaire de Laval Agglomération est créé, 1 place du Général Ferrié à Laval.

2015

Adoption à l'unanimité du projet de Territoire.

2016

Laval Agglomération opte pour une nouvelle identité visuelle qui revisite la figure du palindrome, dans une volonté d'incarner une collectivité toujours plus attractive, tournée vers l'avenir.

Laval Agglomération est un territoire économiquement solide et volontaire. Le taux de chômage y est nettement inférieur à la moyenne nationale. Son économie y est extrêmement diversifiée. On y compte beaucoup d'entreprises leaders à capitaux familiaux, un réseau dense de sociétés de plusieurs centaines de salariés, une proximité entre dirigeants et collaborateurs particulièrement productive.

Laval Agglo aime ses entreprises et aime entreprendre. Il règne sur cette terre d'innovation, un état d'esprit ouvert aux talents et aux projets. Elle bénéficie par exemple d'une reconnaissance mondiale dans l'agroalimentaire ou encore dans le domaine de la réalité virtuelle avec le salon Laval Virtual...qui vient de connaître sa 20^{ème} édition.

L'arrivée de la Ligne Grande Vitesse (LGV) et l'inauguration du Laval Virtual Center, bâtiment emblématique du savoir-faire technologique, en 2017, viennent accélérer cette dynamique positive dont bénéficie Laval Agglomération. L'attractivité et la solidité de son économie passent plus que jamais par la solidarité entre acteurs, le maintien et le développement des entreprises et l'implantation durable de nouveaux projets.

Les élus de Laval Agglo ont fait des choix ambitieux sur le long terme qui bénéficient à l'ensemble des 20 communes : la rénovation du quartier de la gare, le déploiement du Très Haut Débit afin de garantir aux habitants une réelle qualité de vie offrant des équipements et des services performants et un cadre naturel préservé.

// COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

Développement économique - Zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques ; Actions de développement ; Aides directes et indirectes aux entreprises

Aménagement de l'espace - Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) ; Schémas d'observation de prospectives urbaines ; Transports urbains ; Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Equilibre social de l'habitat - Programme local de l'habitat ; Amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire

Politique de la ville - Contrat urbain de cohésion sociale ; Plan local pour l'insertion et l'emploi ; Prévention de la délinquance

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

OPTIONNELLES

Équipements culturels et sportifs - Culture : Théâtre, Centre d'Initiation à la Nature, Conservatoire, 6par4 - Sport : piscine Saint-Nicolas, Aquabulle, Stade Francis-Le-Basser, terrain Louis Béchu, piste d'athlétisme, CREF Pierre de Coubertin, Golf de Laval et de Mayenne, Centre d'entraînement des Gandonnières

Voies et pistes cyclables - Éclairage public

Eau et assainissement

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie - Collecte, élimination et valorisation des déchets ; Lutte contre la pollution ;

FACULTATIVES

Aménagement du territoire - Plan global de déplacement (PGD) ; Foncier : programmation d'action foncière et gestion du foncier ; Observation urbaine ; Etudes d'aménagement ; Crématorium

Formation, apprentissage, tourisme - Actions de développement ; Gestion des équipements

Espaces verts - Bois de l'huissierie ; Chemins de randonnées ; Centre d'initiation à la nature

Nouvelles technologies - Réalité virtuelle et augmentée ; Ingénierium ; Réseau THD

Incendies et secours

Enseignement supérieur et Recherche - Bâtiments ; Actions de développement

Gens du voyage - Structures d'accueil ; Aides à la sédentarisation ; Participation au Schéma départemental d'accueil

Hippisme - Soutien aux courses et hippodromes

Lecture publique - Mise en réseau informatique ; Circulation des ouvrages ; Carte communautaire

Enseignements artistiques - Danse, Musique, Théâtre et Arts visuels

//
INTER
CO

14
communes

17 000
habitants

253 km²
de superficie

29
conseillers
communautaires

11,4 M€
de budget en 2018



PAYS DE LOIRON dynamique et solidaire

Depuis sa création en 1965, le Pays de Loiron affirme son identité et son dynamisme autour de trois principes fondamentaux : la solidarité, la proximité et le développement du territoire.

En prise directe avec des infrastructures de communication majeures et un cadre de vie préservé, le Pays de Loiron dispose d'atouts particulièrement séduisants pour les porteurs de projets économiques et les ménages.

Une attractivité entretenue par les élus communautaires grâce à une politique volontariste qui favorise l'implantation et le développement des entreprises et la création de services à la population de proximité.

Ce dynamisme, illustré aujourd'hui, par un taux de chômage faible qui oscille autour de 5% quand la moyenne nationale est à 9% et une

démographie positive, permet au Pays de Loiron d'offrir une grande qualité de vie à ses habitants.

Plus de 17 000 administrés ont ainsi accès à une Saison Culturelle éclectique, ambitieuse et rayonnante au Théâtre des 3 Chênes, en itinérance sur le territoire et dans les écoles, à un enseignement artistique reconnu au niveau départemental, à un réseau de lecture publique qui développe le numérique dans ses structures.

La Communauté de communes c'est aussi une Maison de services au public, véritable guichet unique d'information pour toutes les

démarches administratives de la vie quotidienne (service emploi, CAF, info énergie, CARSAT, MSA, etc.), deux déchetteries (basées à Montjean et Port-Brillet) et un Relais Assistants Maternels intercommunal.

Une offre de services de proximité complète pour un territoire rural où il fait bon vivre.

// COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

Développement économique - Plate-forme d'initiative locale ; animation et formation du réseau économique, y compris du secteur agricole ; Maison de l'emploi ; Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire ; Immobilier d'entreprises ; Schéma de développement commercial ; Actions d'animation et de promotion des activités agricoles : comice agricole, opération fermes ouvertes

Aménagement - Schéma de cohérence territoriale - Le Plan local d'urbanisme intercommunal - Schéma de secteur - Charte de pays

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie - Plan local de l'habitat ; Fichier logement ; Opération programmée d'amélioration de l'habitat ou toute autre procédure s'y substituant

FACULTATIVES

Tourisme

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire
Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique

Réalisation de travaux pour le compte des communes sous la forme de convention de mandat ; prestations de services

Système d'Information Géographique (SIG)

Petite enfance : Relais Assistants Maternels (RAM)

// HISTORIQUE

1965

Création du SIVOM de la région de Loiron. Dès l'origine les 15 communes du canton expérimentent la coopération intercommunale.

1990 - 2000

Transformation du SIVOM en District du Pays de Loiron.

2000 à ce jour

Transformation du District en Communauté de communes du Pays de Loiron.

Définition de l'intérêt communautaire et de ses compétences en 2006 ainsi que l'adoption d'une charte de territoire.

QUELLE METHODOLOGIE RETENUE POUR TRAVAILLER ?

Le projet de fusion entre Laval Agglo et Le Pays de Loiron a franchi une étape décisive en février, avec l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et l'arrêté de fusion pris par le Préfet, le 27 février 2018.



Comité de pilotage du 7 avril 2017 à la Maison du Pays de Loiron en présence d'élus des deux collectivités.

© DR PAYS DE LOIRON

Une première rencontre entre les directeurs des services des deux collectivités s'est déroulée au sein de la Maison du Pays de Loiron, le 13 mars dernier. Cette réunion qui faisait suite à une plénière des 34 maires, le 22 février, a permis le lancement concret du planning, de la méthodologie de mise en œuvre et la présentation de l'équipe projet composée de : Marcel Thomas (chef de projet), Benoît Lion et Rémy Benoit (DGS des deux intercommunalités), Évelyne Avril (directrice des affaires juridiques et de la commande publique), Henri de Monval (directeur adjoint des finances), et Carine Bouvier (conseillère en organisation).

Huit ateliers thématiques ont ainsi été définis afin de travailler sur chaque compétence et volet d'organisation de

la future intercommunalité.

Chacun de ces ateliers où des élus référents travaillent en corrélation avec les chefs de services, s'est depuis réuni au moins une fois, afin de mettre à plat l'existant dans chacune des collectivités, de poursuivre les projets en cours ou de définir de nouvelles orientations et leurs échéances pour le prochain EPCI.

Les avancées stratégiques de chaque politique engagée ont ainsi pu être présentées le vendredi 20 avril 2018, lors d'une deuxième plénière des maires. A cette occasion, le travail très constructif réalisé en atelier a été souligné, car il permet une réelle mise en perspective du Projet de territoire à élaborer conjointement.

LES DATES CLÉS

14 juin 2018 - Réunion de préparation des élus référents

29 juin 2018 - Plénière des maires

Septembre à décembre 2018 - Définition du Projet de territoire et organisation de réunions publiques

1^{er} janvier 2019 - Naissance de la nouvelle intercommunalité

LES PROCHAINES ETAPES

Les élus et les chefs de service des deux communautés poursuivent la coopération amorcée au travers du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) afin d'assurer la continuité des actions engagées dans un même Projet de territoire.

Les ateliers de travail

Ils sont au nombre de 8 :

- Aménagement, mobilité, habitat
- Développement économique et agriculture
- Culture, tourisme et patrimoine
- Environnement
- Eau et assainissement
- Service à la population
- Finances
- Ressources humaines

Plénière des maires : le 29 juin 2018

La future échéance clé est la plénière (composée des deux bureaux communautaires élargis à tous les maires) fixée le 29 juin 2018 à 14h00. Lors de ce rendez-vous, les élus valideront les compétences, la gouvernance, l'organigramme fonctionnel, le nom du futur EPCI, ainsi que le pacte financier et fiscal.

Un Projet de territoire, qu'est-ce que c'est ?

Un Projet de territoire est un cadre qui fixe les orientations stratégiques de la future collectivité en fonction des enjeux actuels et à venir. Il prend la forme d'une feuille de route où les grandes priorités d'action que les élus auront établies sont clairement exprimées.

Il définit ainsi un cap et permet de construire le budget de la collectivité chaque année en lui donnant une vision globale et transversale sur tous ses domaines de compétences.

A partir de septembre, des réunions publiques seront organisées afin de présenter les enjeux du futur Projet de territoire.

La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2019 et donnera naissance à une nouvelle communauté d'agglomération rassemblant 34 communes et 117 000 habitants.